



H.D.A

Cartes-mémoire, mode d'emploi

Titre, orientation, légende, échelle... Une si longue histoire



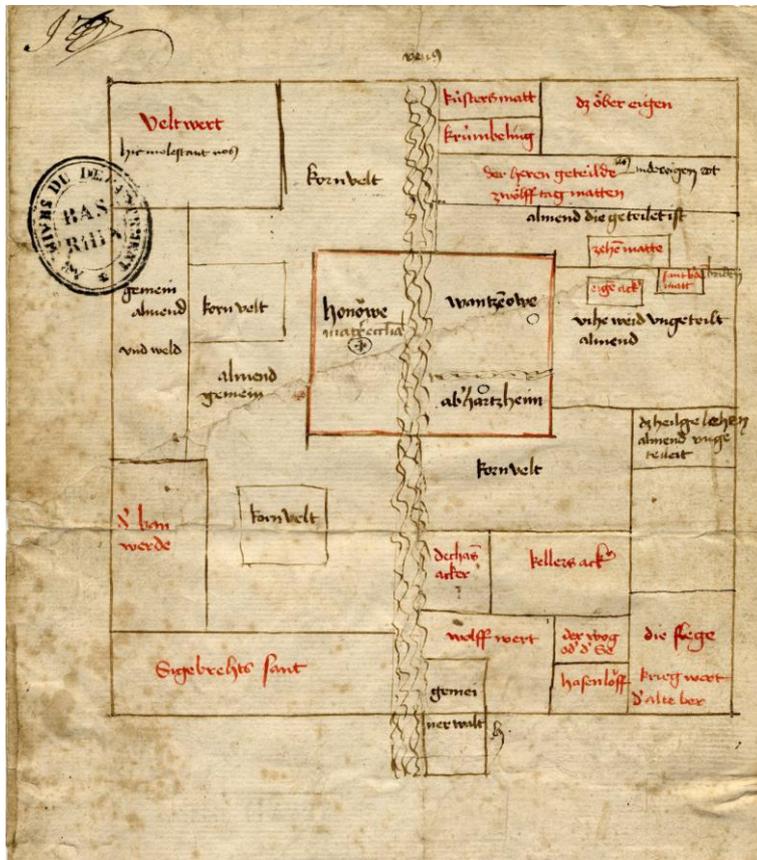
Problématique

Comment et quand les règles d'or de la cartographie se sont-elles construites ?

DOC 8-1

Plan de la Wantzenau et environs

Vers 1450, 20 x 28 cm, ADBR G 4227.



Ce plan, le plus ancien conservé aux Archives départementales, reproduit de façon schématique les terroirs dépendant de l'abbaye de Honau, située sur une île du Rhin engloutie par les débordements du fleuve au XIII^e siècle.

La géographie est représentée avec naïveté : on visualise, au milieu du plan, les flots du Rhin, qui coule, parfaitement rectiligne, entre Honau et Wantzenau. Les cantons de chaque finage sont tracés géométriquement, par carrés ou rectangles juxtaposés.

Certains correspondent à des lieux-dits qui existent encore : *Wolffwert* (marais du loup), *Has Acker* (champ du lièvre), *Alte Ber* (vieil ours), *Sigebrechts Sant* (sable de Sigebert). D'autres terrains portent des mentions indiquant les types d'exploitation du sol : blé, pâturages, bois communaux.

DOC 8-2

Carte coloriée de la Basse Alsace, avec commentaires en français, extraite de l'atlas de Gérard Mercator, imprimé à Amsterdam [vers 1585], 47,5 x 58 cm, ADBR 42 J 54 (fonds de la famille de Castex).



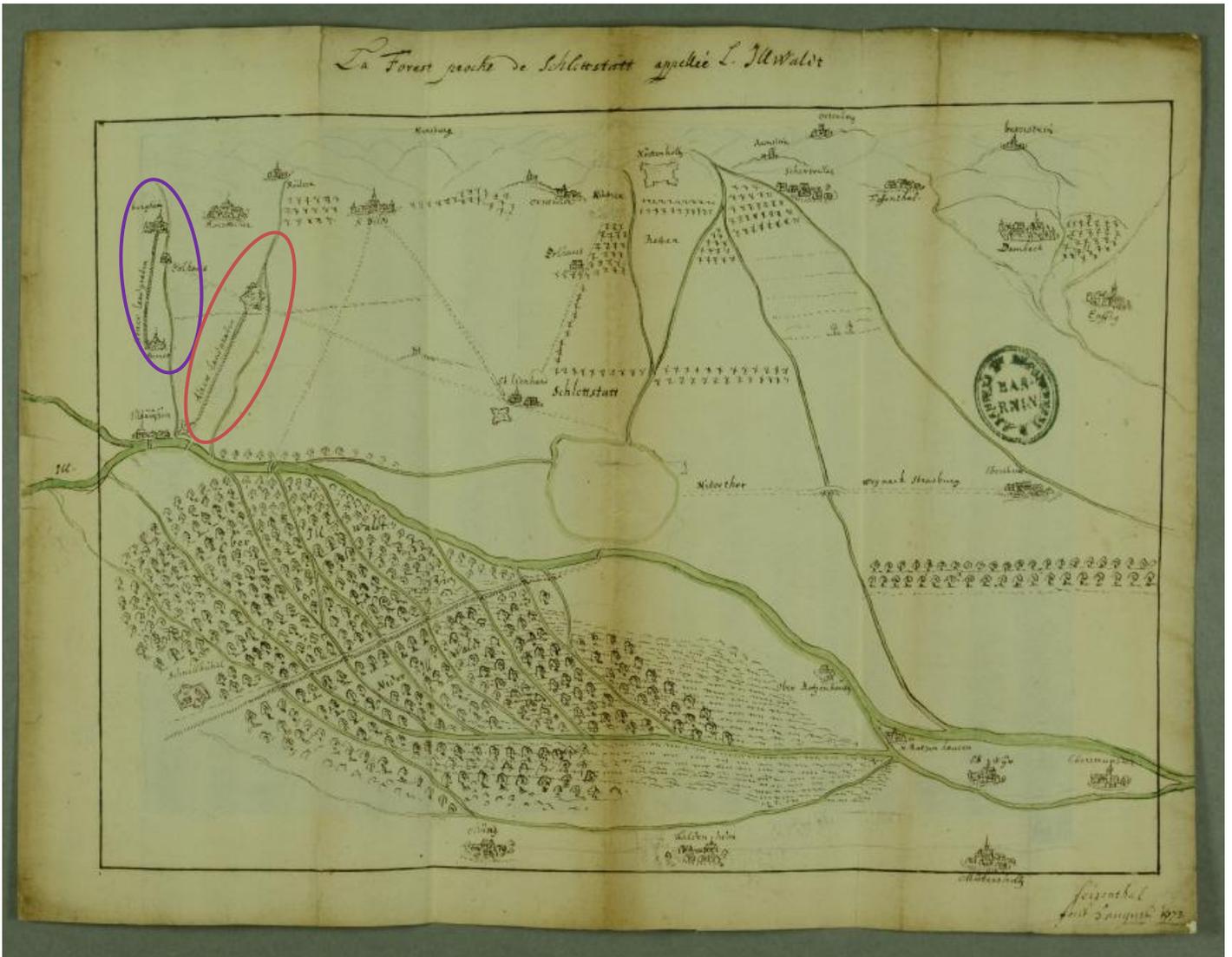
Jusqu'à Mercator (1512-1594), aucune carte occidentale ne repose sur un levé géométrique ou mathématique, alors que les géographes orientaux, arabes surtout, établissent dès le XI^e siècle des cartes reposant sur le système de coordonnées géographiques (**longitude, latitude**).

Rompant avec les systèmes antérieurs de calculs, comme celui de Ptolémée, Mercator propose un système de projection novateur, qui considère les méridiens et les parallèles comme des droites se coupant à angle droit, pour former le quadrillage qui nous est familier aujourd'hui.

A partir de 1585, il publie un atlas en trois volumes proposant des cartes de France, d'Allemagne et de Hollande ; on y trouve cette carte d'Alsace, où seuls figurent les villes et les reliefs naturels.

DOC 8-3

Forêt de l'Illwald, à côté de Sélestat, avec indication de l'ancien fossé provincial « Landgraben »
d'Illhausern à Rodern, du nouveau « Landgraben » de Guémar à Bergheim et de quelques routes et postes de péage
1673, ADBR G 1254



En dehors des frontières naturelles, très relatives du reste, que constituent les Vosges et le Rhin, les limites de l'Alsace ne sont guère tranchées.

Selon la société d'histoire du Sundgau : « **Vers 750, le Duché d'Alsace formé sous les derniers Mérovingiens et administré par les Etichonides, est partagé en deux comtés, le Nordgau et le Sudgau, mentionné dans le traité de Mersen (870). La limite entre les deux territoires est le Landgraben, au sud de Sélestat.** »

Selon le site « le trésor de nos régions » : « *Landgraben est le nom donné parfois à (la dépression marécageuse qui servait au Moyen Âge de frontière), de marche, entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin; boisée et humide, elle correspond non seulement à un élargissement local des rieds, mais aussi à un espace-tampon historique entre Haute et Basse Alsace, depuis les tribus celtiques et les divisions romaines* ».

Landgraben = dépression marécageuse

DOC 8-4

Frontières de la Lorraine et de la Basse-Alsace

1650, 51,5 x 90 cm, ADBR 1 Fi 12/1.



« Les frontières de Lorraine ou sont Espinal, Saint Diey, Lunéville, Marsal Vic, la Basse Alsace divisée en bailliages et seigneuries deçà et delà le Rhin ou sont le grand bailliage d'Haguenau, les Terres d'Hanau de l'Évesché de la ville de Strasbourg et des nobles. Les sources des rivières de la Seille, de la Sare, de la Meurte et de la Moselle. Les montagnes noires septentrionales, l'Ortnau, le grand Marquisat de Bade et partie du Wirttemberg levé sur les lieux pendant les guerres par Henry Sengré, secrétaire et géographe de S.A.S. Monseigneur le Prince ».

DOC 8-5

Plan d'arpentage du ban de la communauté de Zeinheim, Mittelkurtz et Rangen divisé en plusieurs

« cantons », levé par le sieur Gouget

1760, 52,5 x 81,5 cm, ADBR C 570/425.

Le plan représente la limite et la superficie des terrains composant le finage et leur répartition par nature d'exploitation (champs, prairies, vignobles et forêts).

Exemple tiré de la collection de 500 plans d'arpentage des finages ordonnés par l'intendant d'Alsace vers 1760 et couvrant 436 communes de la province (78 % de l'actuel département du Bas-Rhin), il fournit quantité d'informations sur la topographie, la toponymie, les activités économiques, les bâtiments civils et religieux et l'habitat.

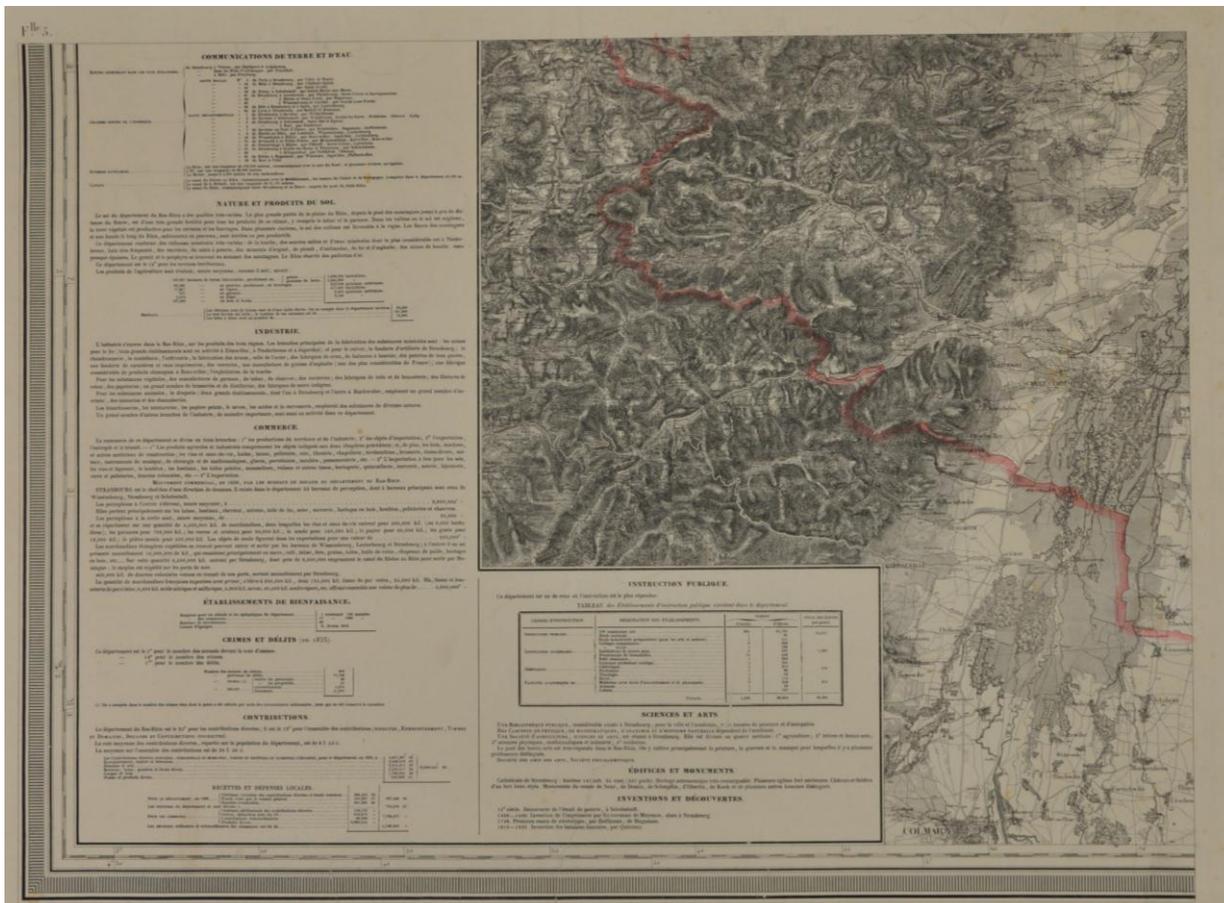
Tous les arpenteurs ne reportent pas les mêmes éléments entre la minute et la version définitive du plan, chacun ayant ses propres habitudes de travail.



DOC 8-6

Feuille présentant la région de Sélestat, avec renseignements statistiques, échelle : 1/8 000^e, extraite de la *Carte topographique de la France levée par les officiers d'état-major et gravée au Dépôt général de la Guerre sous la direction du lieutenant général Pelet* 1838, 56,5 x 74 cm, ADBR 3 D /PLAN 2.

Les cartes militaires perdent progressivement de leur caractère secret, tout en conservant leur statut officiel. Révisée régulièrement, la carte d'état-major exerce une profonde influence culturelle : elle est utilisée couramment dans l'enseignement secondaire pour faire découvrir à l'élève son environnement local, sa « petite patrie ».



DOC 8-7

Carte allemande d'état-major, feuille n° XXXVIII-16 présentant **la région de Strasbourg**, échelle : 1/50 000^e, 1933, couleur et corroyage kilométrique, 58 x 80 cm, ADBR 8 C /PLAN 12.

Il s'agit ici d'une édition spéciale (*Sonderausgabe*), probablement non destinée à être diffusée auprès du grand public.

